

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

**Question posée à la Commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Titre : Coûts de retrait ou de relocalisation de producteurs		
Audience : Séance Thématique	Date : 30 octobre 2002	Lieu : Sainte-Marie-de-Beauce
Question posée par : monsieur André Gagnon et madame Isabelle Breune		
Référence BAPE : Volume 9 – Lignes 3375 et lignes 3695	Référence MAPAQ :	

Deux questions nécessitant le même cadre de réflexion ont été adressées au MAPAQ :

Est-il avantageux de concentrer ou de répartir les entreprises porcines sur le territoire?

Est-ce qu'on a abordé l'hypothèse de subventionner les producteurs à se retirer, compte tenu du choix de société que l'on se donne et à se relocaliser là où il y a des terres disponibles pour l'épandage du lisier?

Ces deux questions réfèrent à la fois à la localisation des entreprises agricoles et à leur concentration géographique. Pour y répondre, il sera nécessaire dans un premier temps de résumer les constats récents sur la concentration géographique de la production. Deuxièmement, les déterminants de la localisation des entreprises seront présentés. Ensuite, des explications seront données quant à l'impact des normes environnementales sur la localisation de la production. Une dernière partie traitera de l'importance d'accompagner les entreprises agricoles dans leur démarche de mise en conformité environnementale.

1- Constats récents sur l'état de la concentration géographique :

Selon une étude du Centre de recherche en économie agroalimentaire (CRÉA)¹, l'activité agricole se concentre de plus en plus au sein des quatre plus importantes régions productrices du Québec, soit les régions de Montérégie-Est, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec et de Montérégie-Ouest. Il est à noter cependant que le fait d'observer une augmentation de la production dans les principales régions productrices n'exclut pas une croissance de la production dans toutes les autres régions.

¹ Analyse de la concentration économique et géographique dans le secteur agroalimentaire, CREA, 2000

L'analyse du CREA met en relation la variation de la production et la concentration géographique. Elle permet d'obtenir quatre cas de figures : la *concentration par attrition*, la *concentration par augmentation*, la *dispersion par diffusion* et la *dispersion par dégénération*.

Suite à une augmentation générale du niveau de production, de nombreux secteurs ont connu une concentration importante de leurs activités de production dans les régions de fortes productions par rapport aux autres régions du Québec. Il s'agit alors d'une *concentration par augmentation*. Les productions de bovins et veaux, de poules et poulets pour la viande, de vaches et génisses de boucherie et de fruits et légumes sont notamment caractérisées par ce type de concentration géographique.

L'augmentation du niveau de production peut également se traduire en une *dispersion par diffusion*. C'est le cas du porc et du maïs grain. En effet, à l'échelle de la province, ces activités de production se déconcentrent car l'augmentation de la production se fait plus rapidement dans les régions où la concentration est initialement peu élevée que dans les régions où les élevages porcins et les cultures de maïs sont déjà fortement concentrés.

La baisse des niveaux de production dans certains secteurs peut également être interprétée en termes de concentration et de dispersion. Dans un premier temps, même si aucune région ne voit sa production augmenter, il arrive que l'on note une *concentration par attrition* dans les régions où la baisse du niveau de production a été moins importante que dans les autres régions. Les bovins et veaux de même que les œufs de consommation sont caractérisés par ce type de concentration. Deuxièmement, on observe une *dispersion par dégénération* lorsque le niveau de production diminue principalement dans les régions les plus importantes, comme c'est le cas pour le lait et le maïs ensilage.

Productions où l'on note une augmentation significative de la concentration, 1961 à 1996

	Changement du niveau de la production	Type de concentration
Poules et poulets pour la viande	↑	Augmentation
Vaches et génisses de boucherie	↑	Augmentation
Fruits et légumes	↑	Augmentation
Bovins et veaux	↓	Attrition
Œufs de consommation	↓	Attrition

Productions où l'on note une diminution significative de la concentration, 1961 à 1996

	Changement du niveau de la production	Type de concentration
Porc	↑	Diffusion
Maïs grain	↑	Diffusion
Lait	↓	Diffusion
Maïs ensilage	↓	Dégénération

2- Facteurs influençant la localisation et la densité des activités de production

La localisation des entreprises agricoles résultent avant tout du choix des producteurs. Ces choix ne sont pas faits de façon aléatoire. La localisation et la densité des activités de production dépendent plus spécifiquement de plusieurs facteurs directs et indirects, telles que la proximité des ressources, la proximité des marchés et des centres urbains, l'existence de programmes de soutien gouvernemental ainsi que la présence d'entreprises constituant les maillons situés en amont (fournisseurs) et en aval (transformateurs) de l'activité de production agricole.

La prise en compte de ces différents facteurs dans les décisions des producteurs résultent en une concentration géographique des productions agricoles dans les espaces les plus compétitifs. L'existence simultanée dans une même région des divers maillons d'une filière crée alors des interdépendances positives entre les acteurs.

Cela permet à une dynamique de croissance soutenue de s'installer. Cette dynamique permet aux entreprises d'accroître leur compétitivité, ce qui favorisent leur croissance. Plus le nombre d'entreprises d'un même secteur localisées dans une même région sera grand, plus fructueuse sera la dynamique induite. Cela s'explique du fait de la constitution d'un réseau de fournisseurs adaptés, de la présence d'une main d'œuvre spécialisée, de la diffusion des innovations issues des concurrents, etc. Par exemple, le développement, en aval, des activités d'abattage dans les régions de forte production a permis une meilleure valorisation de la production et a constitué par le fait même une incitation supplémentaire au développement de la production dans ces régions.

3- Impact qu'ont les normes environnementales sur la localisation de la production

Selon cette dynamique de croissance soutenue, la concentration relative de la production porcine dans des espaces limités semble inévitable. Cependant, l'atout économique de la concentration peut dans certains cas se transformer en désavantages majeurs, compte tenu des odeurs et de la pollution potentielle associées aux effluents d'élevage. Ces impacts ont cependant été graduellement pris en compte dans les lois et règlements qui encadrent le développement de l'agriculture. En conséquence, il est donc difficile d'aborder les question de dispersion et de concentration sans prendre en compte le cadre légal et réglementaire dans lequel la production agricole est réalisée.

Plus particulièrement, le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), entré en vigueur le 15 juin 2002, remplace le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) et a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution potentielle associée à certaines activités agricoles.

Le REA vise donc à réguler et diminuer le risque environnemental associé aux activités agricoles en prescrivant l'exigence de disposer de parcelles en quantités suffisantes pour épandre les effluents d'élevage. Même s'il n'a pas comme objectif explicite de freiner la concentration géographique, il influence grandement le choix du lieu où peuvent se dérouler les activités agricoles. En effet, compte tenu des possibilités limitées qu'offrent pour l'instant le traitement des lisiers en raison du peu de technologies disponibles et du coût, le REA détermine directement les possibilités de développement des productions animales de même que leur localisation. Ces possibilités seront évidemment moindres dans les régions où peu de terres sont disponibles pour recevoir des lisiers. À ce chapitre, l'adoption du REA a conduit le Québec

à définir des zones d'activités limitées où l'on estime que tout développement supplémentaire de la production pose problème.

Parallèlement, l'acceptabilité sociale des résidents ruraux peut également dans certains cas déterminer la localisation de la production. Il apparaît que l'opposition s'est manifestée autant dans les zones de forte concentration que dans les zones de moins forte concentration. Cette opposition s'explique par la crainte de la prolifération des installations de production porcine et par la perte de confiance des citoyens exposés à la mauvaise presse dont l'industrie porcine a fait l'objet. Une partie de la population rurale est ainsi devenue des plus réfractaires à l'installation ou l'expansion d'infrastructures d'élevage dans leur voisinage. Par conséquent, les réactions des différents groupes de citoyens s'opposant au développement de la production porcine pourraient vraisemblablement avoir un effet atténuant sur les retombées du REA.

4- Importance d'un accompagnement adéquat

De par son contenu et ses modalités d'application, le REA est donc l'élément central dans l'équilibre existant entre les entreprises et le sol et il détermine en grande partie le choix de la localisation des activités agricoles. Les difficultés que pourraient rencontrer les entreprises existantes et les nouvelles entreprises dans l'atteinte de leur mise en conformité environnementale constituent alors un enjeu de taille.

Afin d'aider les entreprises agricoles existantes à faire face aux normes environnementales plus contraignantes contenues dans le REA, le MAPAQ a mis sur pied le plan d'accompagnement ferme par ferme.

Plus précisément, les régions à forte concentration de cheptel sont les plus visées par le processus d'établissement de plans individualisés. Un plan d'accompagnement agroenvironnemental sera préparé pour les entreprises pouvant éprouver des difficultés à se conformer à la nouvelle réglementation et un appui financier leur sera offert en concordance avec les mesures prévues par ce plan. La préparation de ce dernier comprend une démarche en cinq points : diagnostic, élaboration du plan d'accompagnement, établissement de l'appui financier, implantation des mesures et suivi agroenvironnemental. Les plans d'accompagnement proposés aux agriculteurs permettront, selon l'ampleur de la problématique environnementale spécifique de chaque ferme, de trouver des solutions adaptées à leur situation.